

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20200312-2020_25-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 12 mars 2020
Délibération n° : 2020_25
Date de convocation : 05 mars 2020

Objet : **Dossier POIA « Aménagement et requalification paysagère du col d'Izoard » dans le cadre de l'espace valléen Guillestrois-Queyras - Modification n°2**

Par la suite d'une convocation en date du 05 mars 2020, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle des fêtes d'Arvieux, le 12 mars 2020 à 10h30, sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Valérie GARCIN-EYMÉOUD

Région : Chantal EYMEOUD, Conseillère Régionale, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMEOUD, Conseillère départementale, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, présent (2 voix)

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, excusé ; François QUEREL, Conseiller communautaire, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix) ; Marie-José NOUHAUD, Adjointe au Maire, excusée ; Séverine BUES, Adjointe au Maire, excusée ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, excusé
- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- **Eyglis** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, excusé
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, présent (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, présent (1 voix) ; Jean-Paul HOFFMAN, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Vars** - Raphaëlle MARTOÏA, Conseillère municipale, excusée

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- L'orientation B8 de la charte du Parc : « Préparer la vie de demain, maîtriser notre urbanisme qui prévoit que des aménagements particuliers sont mis en œuvre : embellissement des villages, réhabilitation paysagère de sites emblématiques » ;
- L'orientation B6 de la charte du Parc : « Faire du Queyras un territoire d'éco-tourisme exemplaire qui prévoit notamment la réhabilitation et la valorisation des 2 grands cols Agnel et Izoard : reconquête environnementale, gestion innovante des flux » ;
- La stratégie de l'Espace valléen Guillestrois-Queyras validée en décembre 2015 ;
- La décision du COPIL de l'Espace valléen Guillestrois-Queyras du 7 novembre 2018 de dégager des enveloppes de fonds, à la suite du désistement de certains projets.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20200312-2020_25-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 12 mars 2020
Délibération n° : 2020_25
Date de convocation : 05 mars 2020

Objet : Dossier POIA « Aménagement et requalification paysagère du col d'Izoard » dans le cadre de l'espace valléen Guillestrois-Queyras - Modification n°2

- La délibération n°2018_71 du 30 novembre 2018 approuvant le plan de financement prévisionnel du projet ;
- La délibération n°2020_05 du 17 janvier 2020 approuvant la modification n°1 du plan de financement.
- L'arrêté d'attribution de subvention du Département des Hautes Alpes du 5 février 2019 pour un montant de 12 671,26 euros ;
- L'arrêté d'attribution de subvention de la Région du 14 novembre 2019 attribuant une aide financière d'un montant de 38 013,77 euros à l'opération

Considérant :

- Le règlement du POIA stipulant la nécessité pour les frais de personnel de valoriser a minima 10% du temps de travail salarié pour que le projet soit éligible.

- Le plan de financement prévisionnel initial approuvé en comité syndical le 06 décembre 2018 :

Dépenses HT*		Recettes		%
Salariat	11 712,55	FEDER POIA	50 685,02	40%
Ingénierie	10 000,00	Région SUD Service montagne	38 013,77	30%
Intégration paysagère du bâtiment	35 000,00	Département des Hautes-Alpes	12 671,26	10%
Aménagement parking et accueil touristique	25 000,00			
Chemins piétons, renaturation, interprétation	45 000,00	Autofinancement	25 342,51	20 %
Coût total	126 712,55	Coût total	126 712,55	100%

Le Comité syndical, réuni le 12 mars 2020, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de suffrages : 31

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres représentés : 00

Nombre de suffrages exprimés : 17

Votes Contre : 0 Pour : 17

Abstentions : 00

Décide :

D'annuler la délibération 2020_05 du 17 janvier 2020 et de la remplacer par celle-ci

D'approuver le plan de financement prévisionnel modifié suivant :

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20200312-2020_25-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 12 mars 2020
Délibération n° : 2020_25
Date de convocation : 05 mars 2020

Objet : **Dossier POIA « Aménagement et requalification paysagère du col d'Izoard » dans le cadre de l'espace valléen Guillestrois-Queyras - Modification n°2**

Dépenses HT*		Recettes		%
Salariat	11 840,18	FEDER POIA	50 685,02	39,96%
Ingénierie	10 000,00	Région SUD Service montagne	38 013,77	29,97%
Intégration paysagère du bâtiment	35 000,00	Département des Hautes-Alpes	12 671,26	9,99%
Aménagement parking et accueil touristique	25 000,00			
Cheminements piétons, renaturation, interprétation	45 000,00	Autofinancement	25 470,13	20,08 %
Coût total	126 840,18	Coût total	126 840,18	100%

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN

